

Rapport d'évaluation

**Bilan du plan d'aide à la réussite
(2000-2003)**

du Cégep André-Laurendeau

Mars 2004

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Québec 

Introduction

Au printemps 2000, le ministère de l'Éducation du Québec a demandé à tous les collèges d'élaborer un plan triennal d'aide à la réussite devant être implanté dès l'année scolaire 2000-2001. Ce plan devait préciser les obstacles à la réussite et à la diplomation, proposer des objectifs mesurables et prévoir les moyens à mettre en œuvre pour les atteindre. La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a déjà évalué la qualité formelle du plan de chacun des collèges et elle a examiné le suivi que ceux-ci y ont apporté en 2001-2002. Elle évalue maintenant l'efficacité de chacun de ces plans d'aide à la réussite.

Lors de sa réunion tenue le 16 mars 2004, la Commission a évalué le bilan que le Cégep André-Laurendeau a dressé de l'application de son plan d'aide à la réussite. Elle a accordé une importance particulière aux indicateurs de réussite, à la mise en œuvre du plan et à l'efficacité des mesures d'aide.

La Commission expose ci-après son analyse du rapport du plan d'aide à la réussite du Collège et formule, au besoin, des suggestions et des recommandations dans le but de l'aider dans la production de son prochain plan.

Les indicateurs de réussite

Les données sur les indicateurs de réussite proviennent des statistiques du ministère de l'Éducation. Elles concernent la réussite des cours en première session, la réinscription au troisième trimestre et la diplomation et elles portent sur les cohortes des nouveaux inscrits à chaque session d'automne. Les statistiques relatives à la réinscription et à la diplomation incluent tous les élèves du Collège d'une même cohorte, que ceux-ci aient poursuivi ou non leurs études dans le même programme ou dans le même établissement. Les cohortes analysées pour la réussite des cours au premier trimestre sont celles de 1998 à 2002, alors que la réinscription au troisième trimestre est étudiée pour les cohortes de 1998 à 2001. L'examen des taux de diplomation couvre les cohortes de 1994 à 2000, selon les secteurs et la durée d'observation. Dans tous les cas, les deux premières cohortes servent de point de référence car elles ne comptent aucun élève ayant pu être touché par le plan d'aide à la réussite, alors que les cohortes suivantes sont composées d'élèves susceptibles d'avoir été rejoints par les mesures du plan.

Le Collège devait analyser l'évolution des indicateurs de réussite et de persévérance en relation avec les cibles qu'il s'était fixées. Il devait aussi examiner l'évolution du taux de diplomation.

La réussite des cours en première session

De 1998 à 2002, la réussite des cours par les nouveaux inscrits du Cégep André-Laurendeau enregistre une légère tendance à la hausse malgré la fluctuation des taux d'une année à l'autre. La cohorte d'automne 2000 a obtenu des résultats nettement meilleurs que ceux qu'ont obtenus les cohortes précédentes et suivantes. Le pourcentage des élèves des cohortes 2000 à 2002 ayant réussi plus des trois quarts de leurs cours est supérieur au pourcentage des élèves de même groupe des deux cohortes des années de référence. Dans certains programmes ciblés par le ministre de l'Éducation¹, la différence positive de pourcentage est relativement élevée. Le Collège a atteint ses objectifs de réussite des cours.

La réinscription au troisième trimestre

Le taux de réinscription de l'ensemble des nouveaux inscrits augmente selon une progression lente : 78,7 % des élèves des cohortes 2000 et 2001 se sont réinscrits par comparaison à 77,4 % des élèves des cohortes 1998 et 1999. Le taux de réinscription de l'ensemble des nouveaux inscrits est supérieur au taux que s'était fixé le Collège. En ce qui concerne les programmes ciblés, en reprenant le même type de calcul, on note une progression en *Sciences humaines*, en *Soins infirmiers* et surtout en *Technologie de l'électronique*. En *Techniques de l'informatique*, on remarque une forte diminution du taux de réinscription.

La diplomation

Il est encore trop tôt pour apprécier pleinement l'effet du plan d'aide à la réussite sur la diplomation, d'autant plus que le Collège, dans son dernier plan d'aide à la réussite, a principalement consacré ses efforts à la réussite des cours en première session et à la réinscription à la troisième session.

Alors que le taux de diplomation selon la durée prévue des études chez les élèves du secteur préuniversitaire ne progresse pas, leur taux de diplomation deux ans après la durée prévue progresse constamment de 1995 à 1998. On constate tout le contraire chez les élèves du secteur technique : leur taux de diplomation selon la durée prévue progresse lentement mais constamment tandis que leur taux de diplomation deux ans après la durée

1. Parmi ces programmes ciblés, le Collège offrait les suivants : *Sciences humaines*, *Soins infirmiers*, *Technologie de l'électronique*, *Techniques administratives*, *Techniques de l'informatique*, *Techniques d'éducation à l'enfance*; il n'a implanté sa *Session d'accueil et intégration* qu'en 2002.

prévue n'a pas tendance à bouger. Il y aurait peut-être lieu que le Collège s'explique ce phénomène et prenne des mesures pour augmenter le taux de diplomation des élèves du secteur technique, selon quelque durée que ce soit.

Appréciation des résultats obtenus

De son examen des indicateurs, le Collège conclut à l'influence mesurable de ses actions sur la réussite des cours en première session; les résultats obtenus en réinscription au troisième trimestre ne lui semblent pas encore probants et il considère qu'il est trop tôt pour apprécier l'effet de ses mesures d'aide sur la diplomation.

Tout comme le Collège, la Commission a noté la progression des taux de réussite en première session. Elle constate une modeste hausse du taux de réinscription au troisième trimestre de l'ensemble des nouveaux inscrits; c'est pourquoi elle l'encourage à mieux étudier, comme il se propose de le faire, la problématique de la réinscription; elle veut souligner les progrès qu'ont connus les élèves de trois des programmes ciblés (*Sciences humaines, Soins infirmiers* et surtout *Technologie de l'électronique*) mais elle considère que le Collège devrait se préoccuper davantage de certains programmes qui, comme *Techniques de l'informatique*, présentent des résultats inquiétants.

La mise en œuvre

Le Collège a réalisé la plupart des mesures d'aide à la réussite que comportait son plan; il en a annulé quelques-unes qui ne lui paraissaient plus pertinentes, reporté quelques autres nécessitant la révision préalable d'une politique de nature pédagogique et en a développé de nouvelles. Toutefois, il a tardé à appliquer son plan puisqu'il n'a pas implanté toutes ses mesures avant l'automne 2001.

Le Service de la réussite scolaire – créé après l'adoption du plan initial – a implanté le plan de réussite et en a fait le suivi. La Direction des études a favorisé l'émergence de mesures organisationnelles. Constatant des différences d'un département à un autre ou d'une équipe de programme à une autre quant à l'appropriation, au développement et à l'application des mesures d'intervention, le Collège veut veiller à ce qu'ils s'investissent tous dans la réalisation du plan de réussite. De plus, il considère qu'il doit améliorer les suivis à effectuer (celui des élèves à risque ou des élèves à qui il manque peu de cours pour l'obtention du diplôme) ainsi que le suivi de l'efficacité de ses mesures d'aide. La Commission invite le Collège à donner une suite appropriée à ses intentions.

L'efficacité des mesures

Le Collège juge favorablement l'application qu'il a fait de son plan d'aide à la réussite et considère comme particulièrement efficaces des mesures comme les centres d'aide, la session d'accueil et d'intégration; s'y ajoute l'ensemble des mesures d'encadrement des élèves de première session. Entre autres caractéristiques qui favorisent l'encadrement et le suivi des élèves, il relève les actions prises à l'intérieur du programme d'études des élèves; la concertation entre les différents intervenants de l'enseignement, du cheminement scolaire et de la vie étudiante. Le Collège fournit des informations sur ses centres d'aide (disciplines, clientèle, fréquentation et satisfaction des usagers), sur les mesures d'accompagnement vers des carrières scientifiques et techniques, le tutorat et les contrats entre le Collège et l'élève découlant du règlement sur la réussite (dont il constate que l'effet et l'efficacité sont restreints par un suivi insuffisamment assidu des engagements des élèves).

Le Collège a examiné un grand nombre de ses mesures d'aide, en les regroupant souvent. Son évaluation, toutefois, demeure superficielle et porte plutôt sur le taux d'utilisation de ses services d'aide et sur la satisfaction des usagers que sur l'efficacité des mesures; malgré la difficulté que cela peut représenter, la Commission engage le Collège à approfondir ses analyses des mesures de manière à pouvoir juger de leur véritable efficacité.

La Commission *suggère* au Collège de consolider, dans son prochain plan d'aide, ses mesures relatives à la réussite des cours en première session et à la réinscription à la troisième session de manière à s'assurer, dans tous les secteurs et dans tous les programmes, une progression continue des taux de réussite et de réinscription. Il faut que la diplomation soit, dans le prochain plan, véritablement prise en charge de manière à ce que plus d'élèves terminent leurs études avec un diplôme.

Conclusion

La Commission a noté, chez les nouveaux inscrits du Cégep André-Laurendeau, une augmentation de leurs taux de réussite des cours en première session et une modeste hausse de leurs taux de réinscription au troisième trimestre. Bien qu'un peu tardivement, le Collège a mis en œuvre la plupart des mesures de son plan de réussite qu'il a su adapter aux situations en cours de route. Les mesures particulièrement efficaces du plan de réussite du Collège concernent l'encadrement et le suivi des élèves de première session et les centres d'aide.

La Commission a suggéré au Collège de consolider ses mesures relatives à la réussite des cours en première session et à la réinscription à la troisième session; il lui faut également s'assurer qu'il dispose de mesures adéquates favorisant la diplomation de ses élèves. Dans la mise en œuvre de son prochain plan, le Collège devrait s'assurer que l'ensemble de ses départements et que toutes ses équipes de programme assument entièrement leurs responsabilités quant à la réalisation du plan institutionnel et quant au suivi du cheminement scolaire des élèves de certains programmes comme *Technologie de l'informatique*; il devrait également se doter de moyens efficaces pour effectuer le suivi de certaines catégories de ses élèves qui ont un profil particulier (élèves à risque ou en difficulté, élèves à qui il manque peu de cours pour l'obtention de leur diplôme) ainsi que le suivi de l'efficacité de ses mesures d'aide. Comme elle l'avait déjà signalé au Collège lors de l'examen de son premier plan, la Commission considère qu'il aurait avantage à inscrire dans son prochain plan des mesures de perfectionnement pédagogique et d'évaluation de l'enseignement.

La Commission incite le Collège à poursuivre ses efforts qui lui ont permis d'obtenir des résultats encore timides mais encourageants ainsi qu'à déployer les mesures les plus efficaces pour établir des bases solides de réussite scolaire dans son établissement.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Jacques L'Écuyer, président

Analyse et rédaction : Jean Perron, agent de recherche